



POUR INFORMATION

SEIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général

Deuxième rapport supplémentaire: Rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations

(Genève, 26 novembre - 11 décembre 2009)

1. La Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations a tenu sa 80^e session à Genève, du 26 novembre au 11 décembre 2009. Elle a adopté un rapport qui, conformément à la pratique habituelle, est imprimé sous la forme d'un document de la Conférence¹ et soumis au Conseil d'administration à sa présente session. Comme les années précédentes, le rapport de la commission a été publié en deux volumes pour des raisons de commodité.
2. Aux termes de son mandat, la commission était chargée de l'examen:
 - a) des rapports des gouvernements sur l'application des conventions qu'ils ont ratifiées (art. 22 et 35 de la Constitution);
 - b) des informations fournies par les gouvernements sur la soumission de conventions et recommandations aux autorités compétentes (art. 19 de la Constitution);
 - c) des rapports des gouvernements sur trois conventions et deux recommandations choisies par le Conseil d'administration (art. 19 de la Constitution).
3. L'attention du Conseil d'administration est attirée en particulier sur l'étude d'ensemble sur les instruments relatifs à l'emploi à la lumière de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, qui constitue le volume B du rapport de la commission. Elle est fondée sur les rapports présentés au titre des articles 19 et 22 de la Constitution.
4. Le Conseil d'administration est invité à prendre note du rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations.

Genève, le 8 février 2010.

Document soumis pour information.

¹ BIT: *Rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations*, rapport III (partie 1, vol. A et B), Conférence internationale du Travail, 99^e session, Genève, 2010.